

Marché relatif à la fourniture de girouettes

Rapporteur : M. le Président

AVIS			
Commission n°4		Bureau	
séance du 01/07/02	favorable	séance du 12/07/02	favorable

Contexte

La restructuration du réseau d'agglomération entraîne une extension substantielle du parc de bus. En effet, 11 véhicules supplémentaires acquis par la CAGB vont être livrés au mois de novembre 2002. Les bus urbains ont la particularité d'être équipés de "girouettes" frontales et latérales indiquant aux usagers le numéro de lignes et la destination du véhicule.

Du fait de cette extension du parc, la CAGB doit se doter de nouvelles girouettes. A cet effet, une procédure selon le Code des Marchés Publics doit être engagée.

Caractéristiques principales des girouettes

Les girouettes (Indicateurs de destination), servant à donner l'information à l'extérieur du bus, comprennent des :

- Girouettes frontales (à l'avant du bus) : N° de ligne et nom du terminus de destination. Ces informations sont répertoriées sur environ 70 pages/positions
- Girouettes latérales (bus côté trottoir) : Description sommaire du parcours (Ex : N° de ligne, noms des 2 terminus reliés par une flèche, voir une ou deux stations importantes). Ces informations sont répertoriées sur environ 45 pages/positions.
- Girouettes arrières (à l'arrière du bus) : N° de ligne composé d'un ou deux chiffres/lettres. Ces informations sont répertoriées sur environ 32 pages/positions.

Le choix des pages (N° de ligne, destinations, ...) à afficher est adressé par le SAEIS (système d'aide à l'exploitation, à l'information et à la sécurité) embarqué à l'unité centrale de gestion et de positionnement des girouettes. Cette unité doit donc être entièrement compatible avec le SAEIS.

Réalisation d'un marché

Le présent marché a donc pour objet la fourniture de girouettes à films motorisés, à pastilles ou à diodes électroluminescentes avec ou sans installations/montages pour les autobus urbains de la CTB.

Ce marché est passé pour une durée 3 ans. Ce marché est un marché unique à bons de commandes.

Montant minimum pour la durée du marché : 100 000 € HT

Montant maximum pour la durée du marché : 320 000 € HT

Le montant est inscrit au budget annexe Transports au titre du matériel embarqué pour 2002 dans le cadre du programme d'investissement de la Délégation de Service Public de la CTB.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise:

- **l'engagement d'une procédure de consultation en appel d'offres, selon les dispositions du code des marchés publics,**
- **M. le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, aux avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.**
- **M. le Président à chercher des subventions relatives à l'acquisition de ces équipements.**

Pour extrait conforme,

Le Président